

# CCFA

Conseil consultatif fédéral des aînés

RAPPORT ANNUEL

2017



# Rapport annuel 2017

## Conseil consultatif fédéral des aînés

Luc Jansen – Président – jusqu'au 30 novembre 2017

Maddie Geerts – Présidente – à partir du 1<sup>er</sup> décembre 2017

Willy Peirens – Vice-président – jusqu'au 30 novembre 2017

Philippe Andrienne – Vice-président – à partir du 1<sup>er</sup> décembre 2017

mai 2018

Cher lecteur,

Le Conseil consultatif fédéral des aînés a été créé par la loi du 8 mars 2007, mais n'est devenu effectif que par l'arrêté d'exécution du 4 juin 2012.

Les membres du Conseil ont été nommés par arrêté royal du 13 novembre 2012, pour un mandat de 4 ans. Etant donné que cet arrêté est entré en vigueur le 21 novembre 2012, leur mandat a pris fin le 21 novembre 2016, ce qui a donc clôturé le premier cycle de quatre ans du Conseil.

En vue du renouvellement du Conseil, le Ministre des Pensions et la Ministre des Affaires sociales ont publié un appel aux candidats au Moniteur belge du 9 août 2016. Les candidats devaient introduire leur candidature le 30 septembre 2016 au plus tard.

Il était souligné dans l'appel qu'il était primordial que le Conseil consultatif fédéral des aînés soit suffisamment représentatif.

Le législateur avait formellement énoncé dans la loi du 8 mars 2007 que le Roi devait veiller à une composition pluraliste et représentative du Conseil lors de la nomination des membres. L'appel précisait en outre que le gouvernement veillerait à ce que la majorité des membres du Conseil soient plus âgés que 60 ans.

Par ailleurs, l'arrêté royal du 4 juin 2012 prévoit une répartition stricte des mandats sur la base de la région linguistique au sein de laquelle les organisations sont actives. Des mandats sont prévus pour des organisations actives dans la région linguistique néerlandophone, dans la région linguistique francophone, dans la région bilingue de Bruxelles-Capitale, dans la région linguistique germanophone et enfin également pour des organisations actives au niveau fédéral.

Enfin, la loi du 20 juillet 1990 visant à promouvoir la présence équilibrée d'hommes et de femmes dans les organes possédant une compétence d'avis dispose que maximum deux tiers des membres d'un organe consultatif peuvent être de même sexe.

La combinaison de toutes ces conditions, très justifiées en soi, fait en sorte que la composition du Conseil n'est pas évidente. Il n'était donc pas si exceptionnel que les candidatures reçues suite au premier appel n'ont pas permis immédiatement de composer le Conseil. Il n'y a eu aucun candidat d'organisations actives au sein de la région linguistique germanophone et les candidatures de membres d'organisations actives au sein de la région linguistique francophone n'ont pas débouché sur une composition équilibrée d'un point de vue idéologique du Conseil.

Par ailleurs, les candidatures reçues, toutes communautés linguistiques confondues, n'ont pas permis de constituer un Conseil composé d'un tiers de membres féminins.

Il a dès lors été décidé de lancer un deuxième appel. Cet appel a été publié au Moniteur belge du 31 octobre 2016 et fixait l'échéance pour l'introduction de candidatures au 30 novembre 2016. Une fois de plus, le Conseil n'a pas pu être constitué. Il y avait bien suffisamment de candidates féminines, mais les deux autres problèmes subsistaient.

Un troisième appel aux candidats a dès lors été lancé, publié au Moniteur belge du 10 février 2017. Dans le délai prévu de quatorze jours après la publication, des candidatures ont cette fois-ci été reçues, qui permettaient de constituer le Conseil.

Sur la proposition des Ministres des Pensions et des Affaires sociales, et de l'avis des Ministres qui en ont délibéré en Conseil, les membres ont été nommés par arrêté royal du 7 juillet 2017. Cet arrêté a été publié au Moniteur belge du 20 juillet 2017 et est joint en annexe.

La composition laborieuse du Conseil a eu comme conséquence que le Conseil n'a pu effectivement entamer ses travaux qu'à la fin du troisième trimestre de 2017. Le Conseil s'est réuni une première fois le 26 septembre 2017. Lors de cette première réunion, le président sortant Luc Jansen a souhaité la bienvenue non seulement aux membres effectifs, mais aussi aux membres suppléants, de sorte que tous les membres ont pu faire connaissance. Le président a donné un aperçu des activités du CCFA et a expliqué son fonctionnement. Il a signalé quelques problèmes et a permis aux membres de prendre la parole.

Lors de la deuxième réunion, le 30 novembre 2017, le nouveau président et le nouveau vice-président ont été choisis. Les membres ont élu Mme Maddie Geerts comme présidente et M. Philippe Andrianne comme vice-président.

Par ailleurs, les membres ont pu poser leur candidature pour les diverses commissions permanentes et toutes les dispositions préparatoires ont été prises pour convoquer ces commissions une première fois début 2018 en vue de l'élection de leurs présidents et vice-présidents, de sorte que le bureau du CCFA a été constitué immédiatement.

Bien que l'année 2017 ait donc été consacrée presque intégralement à la composition du Conseil, elle ne peut certainement pas être considérée comme une année "perdue". Au contraire: un Conseil bien constitué et de manière équilibrée est crucial et constitue le fondement d'un fonctionnement fructueux. Il est en effet essentiel que le Conseil soit suffisamment représentatif de tous les aînés dans la société. Le Conseil peut uniquement dans ces conditions être un interlocuteur à part entière afin de défendre les intérêts de tous les aînés auprès des autorités.

Le nouveau Conseil consultatif dispose donc de tous les moyens pour permettre de poursuivre le travail de qualité fourni par le Conseil consultatif précédent. Le nouveau Conseil est d'ailleurs composé pour une moitié de nouveaux membres et pour l'autre moitié de membres qui faisaient déjà partie du Conseil précédent, de sorte que la continuité est parfaitement garantie.

Nous souhaitons remercier expressément par la présente tous les membres du Conseil précédent et les experts adjoints aux commissions permanentes pour leur dévouement au cours de ces quatre années. Un remerciement particulier est adressé au président et aux vice-présidents des commissions permanentes et à messieurs Luc Jansen et Willy pour leur présidence très appréciée.

**Approuvé lors de la réunion plénière du 17 mai 2018.**

**Le Président,  
Luc JANSEN**

**Le Vice-Président,  
Willy PEIRENS**

## Annexes:

Liste de membres CCFA Liste des membres FAVO publiée au Moniteur belge:

Article 1<sup>er</sup>. Sont nommés en leur qualité de membres d'organisations compétentes en matière de politique des seniors actives au niveau fédéral :

### 1° Comme membres effectifs :

Monsieur Geert MESSIAEN, domicilié à Roulers;  
Madame Naïma REGUERAS RIVAS, domiciliée à Auderghem;  
Monsieur Luc DE CLERCQ, domicilié à Saint-Nicolas;  
Madame Godelieve PATA, domiciliée à Uccle;

### 2° Comme membres suppléants :

Monsieur Peter VERNIERS, domicilié à Ganshoren, en tant que suppléant de monsieur Geert MESSIAEN;  
Madame Ellen OPHALVENS, domiciliée à Petegem-aan-de-Leie, en tant que suppléante de madame Naïma REGUERAS RIVAS;  
Monsieur Niek DE MEESTER, domicilié à Malines, en tant que suppléant de monsieur Luc DE CLERCQ;  
Monsieur Theo BAEKE, domicilié à Tamise, en tant que suppléant de madame Godelieve PATA.

Art. 2. Sont nommés en leur qualité de membres d'organisations compétentes en matière de politique des seniors actives dans la région de langue néerlandaise :

### 1° Comme membres effectifs :

Monsieur Etienne DE VOS, domicilié à Lombeek-Sainte-Catherine;  
Monsieur Théo BOUSMANS, domicilié à Landen;  
Monsieur Jean DE CLERCQ, domicilié à Wondelgem;  
Madame Maddie GEERTS, domiciliée à Borsbeek;  
Madame Lieve MUS, domiciliée à Bruges;  
Madame Elisabeth GEENEN, domiciliée à Uccle;  
Monsieur Jean-Pierre BAEYENS, domicilié à Ostende;  
Madame Maria VOGELS, domiciliée à Deurne;  
Monsieur Luc VANDEWALLE, domicilié à Dikkebus;  
Monsieur Petrus VAN TITTELBOOM, domicilié à Houtem-Saint-Liévin;

#### 2° Comme membres suppléants :

Monsieur Gilbert RAYMAEKERS, domicilié à La Panne, en tant que suppléant de monsieur Jean DE CLERCQ;  
Madame Maria PEETERS, domiciliée à Louvain, en tant que suppléante de madame Maddie GEERTS;  
Madame Kristel WIJSHOF, domiciliée à Sainte-Croix, en tant que suppléante de madame Lieve MUS;  
Madame Caroline COCQUYT, domiciliée à Grammont, en tant que suppléante de madame Elisabeth GEENEN;  
Monsieur Wilfried DE RIJCK, domicilié à Borgerhout, en tant que suppléant de monsieur Jean-Pierre BAEYENS;  
Monsieur Joos WAUTERS, domicilié à Puurs, en tant que suppléant de madame Maria VOGELS;  
Monsieur Jef MANNAERTS, domicilié à Deinze, en tant que suppléant de monsieur Luc VANDEWALLE;  
Madame An HERMANS, domiciliée à Louvain, en tant que suppléante de monsieur Petrus VAN TITTELBOOM.

Art. 3. Sont nommés en leur qualité de membres d'organisations compétentes en matière de politique des seniors actives dans la région de langue française :

#### 1° Comme membres effectifs :

Monsieur André BERTOUILLE, domicilié à Tournai;  
Monsieur Luc JANSEN, domicilié à Waremmes;  
Monsieur Philippe ANDRIANNE, domicilié à Chastre;  
Monsieur Guy SANPO, domicilié à Marcinelle;  
Madame Jeannine MARTIN, domiciliée à Heusy;  
Monsieur Daniel VAN DAELE, domicilié à Gerpinne;  
Monsieur Jean Marie DEHEYN, domicilié à Forest;  
Monsieur Thierry MONIN, domicilié à Jemeppe-sur-Sambre;

#### 2° Comme membres suppléants :

Madame Corinne ROSIER, domiciliée à Flobecq, en tant que suppléante de monsieur André BERTOUILLE;  
Monsieur Michel ROSENFELDT, domicilié à Frameries, en tant que suppléant de monsieur Luc JANSEN;  
Madame Caroline COUTREZ, domiciliée à Ophain, en tant que suppléante de monsieur Philippe ANDRIANNE;  
Madame Chantal COLEMONT, domiciliée à Liège, en tant que suppléante de monsieur Guy SANPO;  
Monsieur Alain QUARIAT, domicilié à Woluwe-Saint-Etienne, en tant que suppléant de madame Jeannine MARTIN;  
Monsieur Sergio RAVINCI, domicilié à Dour, en tant que suppléant de monsieur Daniel VAN DAELE;  
Monsieur Serge DEMORTIER, domicilié à Forrières, en tant que suppléant de monsieur Jean Marie DEHEYN;  
Madame Evelyne DEWEZ, domiciliée à Court-Saint-Etienne, en tant que suppléante de monsieur Thierry MONIN.

Art. 4. Sont nommés en leur qualité de membres d'organisations compétentes en matière de politique des seniors actives dans la région bilingue de Bruxelles-Capitale :

1° Comme membres effectifs :

Madame Isabelle CAPIAUX, domiciliée à Watermaal-Boitsfort;  
Monsieur Michel WUYTS, domicilié à Ixelles;

2° Comme membres suppléants :

Monsieur Johan TRUYERS, domicilié à Brages, en tant que suppléant de madame Isabelle CAPIAUX;  
Madame Marie-Jeanne DESCHUYTENEER, domiciliée à Biévène, en tant que suppléante de monsieur Michel WUYTS.

Art. 5. Sont nommées en leur qualité de membres d'organisations compétentes en matière de politique des seniors actives dans la région de langue allemande :

1° Comme membre effectif :

Madame Sabine GÖSSING, domiciliée à Paifve;

2° Comme membre suppléant :

Madame Helga SACHER-RAMAKERS, domiciliée à Eupen, en tant que suppléante de madame Sabine GÖSSING.

*M. Théo BOUSMANS est décédé peu de temps après cette publication au Moniteur Belge.  
Felix VAN CAKENBERGHE est maintenant membre effectif.*

*Le mandat de suppléant n'a pas été réattribué.*



**Editeur responsable**

Michel Eggermont

© 2018 CONSEIL CONSULTATIF FEDERAL DES AÎNES

Centre Administratif Botanique  
Finance Tower  
Boulevard du Jardin Botanique 50, boîte 125  
1000 Bruxelles

E-mail : [favo-ccfa@minsoc.fed.be](mailto:favo-ccfa@minsoc.fed.be)  
Website : [www.conseildesaines.belgium.be](http://www.conseildesaines.belgium.be)

**D/2018/10.770/9**